

ÉLECTION D'UN ABBÉ DE SAVIGNY

AU XVe SIÈCLE.

Tout le monde sait que le suffrage universel, comme beaucoup d'autres institutions, a été emprunté par la société civile au clergé catholique, qui, lui-même, l'avait emprunté aux Romains, et l'a pratiqué pour l'élection de ses prélats jusqu'au XI^e siècle, peut-être même plus tardivement encore. A ce mode primitif d'élection en succéda un autre, qui consistait à faire choisir les prélats par leurs pairs. Ce dernier est encore en usage pour l'élection des papes. Il était particulièrement pratiqué pour l'élection des abbés dans les abbayes : c'était le suffrage universel sous une autre forme. Ces faits sont parfaitement connus ; mais ce qui l'est moins, c'est la manière de procéder à l'élection. Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de donner sur ce sujet quelques détails tirés d'un très-long procès-verbal d'élection d'un abbé de Savigny conservé dans les archives du département du Rhône. Nous n'avons eu qu'à résumer ce document latin, en le traduisant, et à l'éclaircir à l'aide d'autres documents originaux en notre possession.

Le lundi 12 janvier 1456 (*nouveau style*), Guillaume d'Albon, abbé de Savigny depuis le 22 août 1415, trépassa dans le château de Saint-bel, qu'il avait fait réparer, et qui devint alors, s'il ne l'était déjà, la résidence abbatiale. Le mardi 13, le corps